Image not found or type unknown

# Rétroactivité d'une prime dans salaire

Par **Beauval jean**, le **07/06/2017** à **10:56**

En mai 2006, il a été acté par la Direction de notre établissement que le montant d'une prime serait porter à son taux maximum afin de garantir un risque. Certains de mes collègues l'ont touché normalement, pour d'autres le versement de cette prime n'a pas été complète. Nous venons de nous en apercevoir. Dans quelle mesure la retroactivité sera-t-elle appliquée ... salutations

Par **P.M.**, le **07/06/2017** à **11:45**

Bonjour,
La rétroactivité n'est normalement possible que sur les trois dernières années qui est le délai de prescription...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés